

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LUXEY (40) et en visioconférence

Séance du 29 mars 2023
Délibération n°2023-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. COUTIERE Dominique, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. GILLE Hervé, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. LANUSSE, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Amand (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	70
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL

NATURA 2000 LEYRE ET LAGUNES

Plan de financement

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne maintient sa mission d'animation des deux documents d'objectifs (Docob sur les 4 sites Natura 2000 majeurs du territoire : les vallées de la Grande et de la Petite Leyre et les trois sites de lagunes des Landes de Gascogne (Brocas-Saint-Symphorien, Louchats et Saint-Magne).

Ces documents ont plus de quinze ans et leur révision doit maintenant se concrétiser tout en poursuivant et renforçant les actions de terrain et d'appuis techniques. Le rôle d'animateur du

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A LUXEY (40) et en visioconférence	Séance du 29 mars 2023 Délibération n°2023-41
--	--

PNRLG est voté en comité de pilotage et accompagné de conventions cadres avec l'autorité administrative.

Dans le cadre du transfert de compétences de l'Etat vers la Région Nouvelle Aquitaine, le programme en 2023 est construit sur la base du nouveau plan stratégique régional FEADER, pour l'animation Natura 2000

Il regroupe les frais de personnel dédiés (forfait horaire de 28.76 € pour les agents de catégorie A, selon le cahier des charges N2000) en tenant compte de l'organisation des équipes dans le service Patrimoine Naturel et du renfort engagé fin 2022 pour poursuivre l'actualisation du Docob Leyre prévue par le comité de pilotage. Les coûts indirects sont aujourd'hui forfaitisés (15% des frais de personnel pour les frais de structure+ 5 % des frais de personnel pour l'aide aux frais de déplacement) et permettent à ce titre de maintenir un volet de frais d'études et de diagnostics

	Montants TTC
Frais de personnel : Animation Coordination à 0.5 ETP Chargé d'études 1 ETP	69 325. 98 €
Prestation de services	5 715.00
Coûts indirects	10 398.90
Dépenses de déplacement/frais de mission	3 812.93
Montant total	89 252.81 €

Pour l'animation annuelle en 2023, le Président propose de délibérer en faveur du plan de financement suivant pour un montant global de : **89 252.81 euros TTC.**

	TTC	
FEADER Region NA	71 402.24 €	80 %
Autofinancement	17 850.56 €	20 %
Montant total	89 252.81 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
A LUXEY (40) et en visioconférence

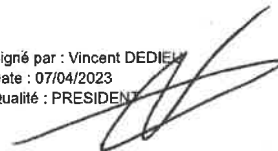
Séance du 29 mars 2023
Délibération n°2023-41

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 avril 2023